

La Gymnastique Artistique Féminine (GAF)...

Quel championnat, pour qui ?

PROMOTIONNEL 2

(anciennement promotionnel)

Art.2.1.1 des Règlements spécifiques de la GAF

Ce championnat est exclusivement réservé :

- aux jeunes de nos A.S. découvrant la Gymnastique Artistique par le biais de nos Associations Sportives,
- n'ayant jamais été licenciées dans un club (FFG, UFOLEP, FSCF et autres...),
- n'étant ni en Section Sportive Scolaire, ni dans une classe à Option Sport Gymnastique en partenariat avec un club.

Les agrès :

- Sol
- Saut
- Mini-Trampoline
- Barres Asymétriques **ou** Poutre

PROMOTIONNEL 1

(anciennement élite 2)

Art.2.1.2 des Règlements spécifiques de la GAF

Ce championnat accueille :

- les jeunes gymnastes répondant aux caractéristiques du championnat promotionnel 2,
- celles qui s'inscrivent pour leur toute 1^{ère} année dans un club de Gymnastique Artistique et étant de ce fait « non classées » à la date du 1^{er} octobre de l'année en cours,

ATTENTION !

- ces gymnastes ne pourront pas participer au Championnat Promotionnel 2,
- elles devront concourir en Élite l'année suivante.

- les gymnastes ayant été inscrites en club pour pratiquer la Gymnastique Artistique en « loisirs » et n'ayant jamais été « classées »,

- ce championnat Promotionnel 1 est également ouvert aux gymnastes classées en FFG ou dans une autre fédération affinitaire pour pratiquer la Gymnastique Acrobatique, la Gymnastique Rythmique, le Tumbling, le Trampoline, l'Aérobic, la Team Gym.

ATTENTION !

- ces gymnastes ne pourront pas participer au Championnat Promotionnel 2,
- elles répondront aux caractéristiques de l'article 20.

Les agrès :

- Sol
- Saut
- Barres Asymétriques
- Poutre

ÉLITE

(anciennement élite 1)

Art.2.2 des règlements spécifiques de la GAF

Ce championnat est ouvert :

- obligatoirement aux jeunes gymnastes « classées » en Gymnastique Artistique (FFG, UFOLEP, FSCF et autres...) avant le 1er octobre de l'année en cours,
- aux gymnastes répondant à l'Art.20 des règlements spécifiques de la GAF,
- à toutes les gymnastes le souhaitant.

Les agrès :

- Sol
- Saut
- Barres Asymétriques
- Poutre



Certes il est impossible de vérifier les <<inscriptions>> par le biais des licences, mais il en va de la responsabilité et de la rigueur de chaque enseignant, de chaque entraîneur, de respecter et de faire respecter le règlement et d'inscrire les jeunes gymnastes, dans le championnat lui étant réservé. Une vérification des <<classements>> est faite dans chaque territoire.

Tous les documents
(règlements, programme, feuilles de match)
sont sur le site de l'UGSEL Nationale.

La Gymnastique Artistique Mixte...

Ce championnat concerne :

- les jeunes filles et jeunes garçons des catégories benjamin(e)s et minimes,
- n'ayant jamais été classé(e)s en fédération (FFG, UFOLEP, FSCF et autres...) à la date du 1er octobre de l'année en cours,
- ni inscrit(e)s dans une Section Sportive Scolaire ou dans une classe à Option Sport Gymnastique en partenariat avec un club.

ATTENTION...

- Les gymnastes ayant participé au championnat national promotionnel les années précédentes ne peuvent pas participer à ce championnat promotionnel mixte,
- et tout élève engagé dans un Championnat Promotionnel fille ou garçon ne peut pas participer au Championnat Promotionnel Mixte.

Les épreuves :

- Sol
- Mini-Trampoline

Composition des équipes :

- 4 élèves,
- au moins 1 benjamin(e) et 1 minime,
- au moins 1 garçon et 1 fille.